

NUMERO : 2025-219

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant la volonté de la Ville de Sarcelles d'accueillir le prestataire « Imagine-show » proposant un spectacle intitulé "Mystère et boule de gomme" qui se tiendra à l'accueil de loisirs élémentaire Chauffour, le lundi 20 octobre 2025 à 10 h 30,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour proposer ce spectacle : direction artistique et technique de l'évènement, gestion des modalités d'accueil des artistes (contrats, paiement des prestations, acheminement, etc...),

Considérant la compétence technique en matière d'organisation de spectacles pour enfants du prestataire « Imagine-show »,

Considérant que la réalisation de cette représentation sera rémunérée par la Ville de Sarcelles à hauteur de 650 euros somme globale,

Considérant pour ce faire la nécessité de conclure un contrat de production de prestation, ci-joint,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le contrat relatif à l'organisation d'un spectacle intitulé "Mystère et boule de gomme" qui se tiendra à l'accueil de loisirs élémentaire Chauffour, le lundi 20 octobre 2025 à 10 h 30.

Article 2 : De signer ledit contrat avec le prestataire « Imagine-show », dont le siège social est situé au 32 rue Pasteur, 95830 Corneilles-en-Vexin, pour un montant de 650 euros TTC.

Article 3 : D'imputer la dépense au budget communal.

Article 4 : La présente peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne sur le site de la ville.

Fait à Sarcelles, le 17 octobre 2025,

Le Maire
Patrick HADDAD

